

## DECISION N° 2016/23

### Le directeur de l'Agence des aires marines protégées,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** le décret n° 2006-1266 du 16 octobre 2006 relatif à l'Agence des aires marines protégées et aux parcs naturels marins,

**Vu** la publication de la fiche de poste Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise de l'Agence des aires marines protégées,

**Vu** la candidature de Monsieur Fabien BOILEAU au poste de Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise de l'Agence des aires marines protégées,

### DECIDE

**Article 1 :** Monsieur Fabien BOILEAU est nommé dans les fonctions de Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise de l'Agence des aires marines protégées à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

**Article 2 :** La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Brest, le

01 FEV. 2016



Olivier Laroussinie  
Directeur